

# Loi sur le travail : la neutralité du Conseil fédéral

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1267

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025506>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La fréquence augmente les transports

## AVANT MAI 93

Entre 17 et 23 trains par jour

540 000 km/train par année

40-42 minutes de Berne à Soleure

4 728 voyageurs de et pour Berne

## APRÈS MAI 93

28 trains par jour

580 000 km/train par année

37 minutes de Berne à Soleure

5 642 voyageurs de et pour Berne

## SOURCE:

Information sur les transports, no 5796, Litra, Berne

(jg) Une lueur dans la morosité qui entoure les transports en commun. Les transports régionaux Berne-Soleure (RBS) couvrent entièrement leurs frais d'exploitation, y compris l'amortissement de nouvelles rames, depuis qu'ils ont adopté une cadence à la demie-heure en 1993. Ce nouvel horaire ne souffre d'aucune exception. La cadence est maintenue en soirée et en fin de semaine. Une cadence élevée obère de toute manière assez peu les coûts en raison des frais fixes élevés de l'exploitation ferroviaire.

Il vaut la peine de se pencher sur les raisons de cet excellent résultat. Le matériel a été rationalisé. De nouvelles rames ont été acquises. Leur plancher surbaissé les rend plus confortables. Leur vitesse est plus importante: la durée du trajet Berne-Soleure est passée de 42 à 37 minutes. Cette diminution du temps de parcours permet de se contenter de 3 rames pour assurer la rotation. Les contrôleurs ont été supprimés, si bien que l'augmentation de l'offre, avec un accroissement du trafic de 20% par rapport à la situation antérieure, s'est accompagnée d'une diminution du personnel.

Les taux d'occupation ont augmenté de 19% du lundi au vendredi entre 93 et 95 et de 15% en fin de semaine. Les recettes supplémentaires des samedi et dimanche sont d'autant plus importantes qu'il s'agit de voya-

geurs n'ayant généralement pas d'abonnement et payant plein tarif.

Pour le voyageur, une cadence de 30 minutes sur une ligne régionale, y compris en soirée, permet de ne plus se préoccuper vraiment des horaires et de prendre le train pour aller au spectacle ou au cinéma. L'amélioration du trinôme vitesse/cadence/confort est probablement une des clés du succès du Berne-Soleure. Mentionnons que ce modèle n'est pas forcément transposable à tous les trains régionaux. Le RBS relie Berne à une ville de quelque 20 000 habitants à travers une région densément peuplée.

Toutefois la démonstration est faite que la réduction de l'offre, sous prétexte de réduire les coûts, n'est pas la panacée. Les compagnies de transport peuvent diminuer les frais d'exploitation par des mesures internes et par l'acquisition d'un matériel moderne, économique à l'entretien. Le maintien d'une fréquence élevée permettant de ne pas trop se soucier de l'horaire, annule un des principaux avantages du transport individuel, celui de partir à n'importe quel moment.

A l'heure de la remise en cause des lignes régionales des CFF en Suisse romande et du prolongement d'une ligne comme le LEB jusqu'au cœur de Lausanne, les responsables romands ont intérêt à regarder de près ce qui se passe sur Soleure. ■

## LOI SUR LE TRAVAIL

# La neutralité du Conseil fédéral

(ag) Les milieux économiques mettront le paquet pour faire passer la loi sur le travail. Le comité de soutien est d'importance. Les relais traditionnels sont mobilisés et même les officines de plus bas étage, style Trumpf Buur, recevront de quoi publier leurs annonces populistes. Dans ces circonstances la défection du Conseil fédéral qui ne soutiendra pas (ni ne combattrà) la loi est spectaculaire. Elle fait clairement comprendre que le texte, adopté sans recherche raisonnable de compromis, est celui de la majorité de droite des Chambres.

## Une liberté réciproque

Les éditorialistes de droite n'osent (pour l'instant) contre-attaquer frontalement. Ils ironisent sur ce Conseil fédéral retiré sur l'Aventin alors que l'enjeu est vital pour la compétitivité suisse, disent-ils. Ce serait quasiment une violation du devoir constitutionnel du Conseil fédéral «autorité directoriale et exécutive de la Confédération».

En fait, l'originalité du système suisse c'est l'extrême liberté des Chambres à l'égard du pouvoir exécutif, et naturellement du peuple de la démocratie directe à l'égard des Chambres. Contrairement aux régimes à majorité parlementaire, les désaveux successifs n'entraînent pas de crise politique, de démission, de substitution de majorité comme en rêvent certains réformateurs. Mais évidemment cette liberté est réciproque. Un texte qui porte essentiellement la marque des Chambres n'engage pas le Conseil fédéral.

C'est donc le Conseil fédéral qui, en l'occurrence, interprète correctement l'esprit des institutions, n'en déplaise aux éditorialistes bourgeois. La décision est en ce sens beaucoup plus qu'un mouvement de mauvaise humeur. C'est un avertissement et un correctif aux «abus» du pouvoir parlementaire que nul risque de dissolution et de retour devant l'électeur ne retient dans ses coups de force. ■